

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents | 32 |
| Nombre de pouvoirs | 7 |
| Votants | 39 |

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 - 101

ADHESION A UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE (RANDOMILLEVACHES 2025-2027)

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE, au nombre de trente-deux sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 06 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Vincent PERRIERE (suppléant de Laurence CHEVREUX) ; Pierrette LEGROS ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Valérie BERTIN ; Nadine HAGENBACH à Bernard ROUGIER ; Roger THIERRY à Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Thierry LETELLIER à Benjamin SIMONS ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Pascal MERIGOT ; Jacques BŒUF ; Christian ARNAUD

Monsieur Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241114-2024_101-DE

Le Conseil communautaire ayant validé la convention multipartite relative au projet Randomillevaches 2025-2027, une nouvelle convention de groupement de commandes doit être signée entre tous les partenaires sur la même période pour qu'ils se constituent en un groupement de commandes afin de mettre en place et développer une application numérique de type « Geotrek » pour gérer et valoriser l'offre touristique de randonnée Rando Millevaches.

La Communauté de communes de Ventadour-Egletons-Monédières est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. Le PNR lui apporte une assistance administrative.

Le coordonnateur assure l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires et de passation des marchés publics dans le cadre de l'objet du groupement mentionné à l'article 1 dans le respect du code de la commande publique.

Le suivi de l'exécution et le règlement des facturations des marchés afférents est à la charge de chaque commune et chaque Communauté de communes bénéficiaire.

Cette convention constitutive d'un groupement de commandes entre en vigueur le 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

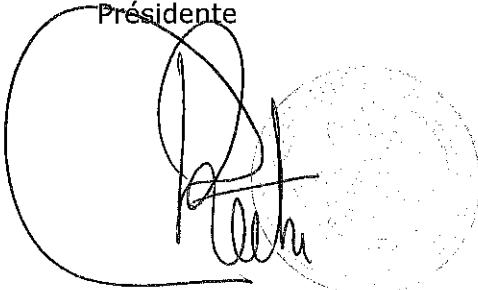
- **VALIDE** le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes (2025-2026-2027) joint,
- **APPROUVE** les engagements des membres de ce groupement,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes, et à signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

Ainsi fait et délibéré le 14 novembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241114-2024_101-DE